



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Quarante-cinquième session

Marrakech, 7-14 novembre 2016

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives aux pays les moins avancés

**Trentième réunion du Groupe d'experts des pays
les moins avancés**

Rapport du secrétariat

Résumé

La trentième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés (LEG) s'est tenue à Monrovia du 7 au 10 septembre 2016. À cette occasion, le Groupe d'experts a examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre de son programme de travail pour 2016-2017. Il s'est également entretenu avec des organisations compétentes au sujet de la collaboration dans le domaine de l'appui aux pays les moins avancés (PMA). En outre, il a mené des discussions avec le Gouvernement libérien sur les progrès accomplis ainsi que sur les lacunes et difficultés auxquelles le pays était confronté en matière d'adaptation.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Mandat du Groupe d'experts des pays les moins avancés.....	1–2	3
II. Résumé de la trentième réunion du Groupe d'experts	3–15	3
A. Délibérations.....	3–6	3
B. Évolution du processus d'élaboration et de mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation.....	7–12	3
C. État d'avancement de la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation.....	13–15	6
III. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail du Groupe d'experts des pays les moins avancés pour 2016-2017	16–69	7
A. Donner suite aux mandats énoncés aux paragraphes 41 et 45 de la décision 1/CP.21, pour donner effet à l'Accord de Paris	16–19	7
B. Lacunes et besoins liés à l'adaptation découlant de l'Accord de Paris et des décisions adoptées à la vingt et unième session de la Conférence des Parties	20–21	8
C. Appui à l'évaluation par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre des progrès accomplis dans le processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation.....	22–25	9
D. Expo PNA.....	26–31	10
E. Questions relatives au Fonds vert pour le climat	32–40	13
F. Conseils techniques et appui au processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation	41–55	15
G. Communautés, groupes et écosystèmes vulnérables.....	56–58	18
H. Promotion de la cohérence et des synergies en matière de mesures d'adaptation au titre de la Convention	59–66	18
I. Mobiliser les centres et les réseaux régionaux.....	67–69	20
IV. Discussions avec le Gouvernement libérien et des organisations compétentes.....	70–81	21
A. Discussions avec le Gouvernement libérien	70–74	21
B. Discussions avec les organisations compétentes.....	75–81	22
V. Vision de l'appui à l'adaptation dans les pays les moins avancés.....	82–84	26
VI. Autres moyens d'améliorer l'appui aux pays les moins avancés	85–87	26
Annexe		
Membres du Groupe d'experts des pays les moins avancés au 7 septembre 2016.....		28

I. Mandat du Groupe d'experts des pays les moins avancés

1. À sa vingt et unième session, la Conférence des Parties (COP) a prolongé le mandat du Groupe d'experts des pays les moins avancés (le Groupe d'experts) dans sa description actuelle¹ jusqu'en 2016-2020 et l'a chargé de mener un certain nombre d'activités supplémentaires². Elle l'a en outre prié de mener plusieurs activités pour contribuer à l'application de l'Accord de Paris³.

2. Conformément à son mandat, le Groupe d'experts est chargé d'élaborer un programme de travail glissant sur deux ans que l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) examinera à la première session qu'il tiendra chaque année, et de lui rendre compte de ses travaux à chacune de ses sessions⁴.

II. Résumé de la trentième réunion du Groupe d'experts

A. Délibérations

3. La trentième réunion du Groupe d'experts s'est tenue à Monrovia du 7 au 10 septembre 2016. Elle a été ouverte par M^{me} Tanneh Brunson, Vice-Ministre du budget et de la planification du développement du Gouvernement libérien.

4. Le Groupe d'experts a invité le Comité de l'adaptation à participer à la réunion afin de continuer à renforcer leur collaboration.

5. Le Groupe d'experts a en outre invité les secrétariats du Fonds vert pour le climat et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), ainsi que les agents d'exécution du FEM, à prendre part à la réunion, afin d'examiner la question de la collaboration dans l'appui aux pays les moins avancés (PMA). Les entités ci-après ont pris part à la réunion : Banque mondiale, Conservation International, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et secrétariat du Fonds vert pour le climat.

6. Des séances spéciales de dialogue avec le Gouvernement libérien ont également été organisées lors de la réunion, afin de discuter de l'évolution du processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation (PNA), et des difficultés, lacunes et besoins.

B. Évolution du processus d'élaboration et de mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation

1. Progrès accomplis par les pays en développement Parties dans le processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation

7. Le Groupe d'experts a débattu des travaux qu'il mène sur le suivi des progrès accomplis dans le processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation, ainsi que des informations à présenter dans le rapport sur l'évolution de ce processus⁵.

¹ Voir les décisions 29/CP.7, 7/CP.9, 4/CP.11, 8/CP.13, 6/CP.16, 5/CP.17, 12/CP.18 et 3/CP.20.

² Décision 19/CP.21, par. 1 à 3.

³ Décision 1/CP.21, par. 41 et 45.

⁴ Décision 6/CP.16, par. 3.

⁵ FCCC/SBI/2016/INF.11.

8. Le Groupe d'experts a constaté que de nombreux pays en développement ont adopté différentes mesures au cours du processus, qui relèvent en majorité des éléments A (travail préparatoire et prise en compte des lacunes) et B (éléments préparatoires)⁶. Il a aussi constaté que les pays en développement continuent de s'efforcer d'obtenir un financement du Fonds vert pour le climat afin d'entreprendre des activités concrètes pour l'élaboration et l'exécution rapide de leurs plans nationaux d'adaptation. À cette fin, le Groupe d'experts a noté que nombre de pays en développement ne demandent qu'à recevoir davantage d'informations et d'aide quant aux possibilités d'obtenir un tel financement, notamment sur les moyens de faire coïncider leurs travaux avec les procédures du Fonds vert pour le climat, afin de garantir l'élaboration efficace des PNA et la mise en œuvre des politiques, projets et programmes qui y figurent.

9. Le Groupe d'experts a noté que de nombreux pays en développement en sont au stade où ils ont besoin d'un appui technique renforcé, notamment en ce qui concerne les données, les méthodes et les outils, entre autres, pour :

- a) Analyser les risques climatiques futurs ;
- b) Entreprendre des évaluations des risques et des vulnérabilités ;
- c) Entreprendre des évaluations relatives à la limite de l'élévation de la température de la planète (2 °C) ;
- d) Recenser les mesures d'adaptation efficaces ;
- e) Évaluer le coût des options d'adaptation ;
- f) Mettre au point/améliorer des systèmes de suivi et d'évaluation ;
- g) Créer des synergies avec d'autres programmes et initiatives d'adaptation au niveau national ;
- h) Mettre en corrélation l'adaptation et le développement durable.

10. Le Groupe d'experts a également noté que quelques pays en développement en sont aux dernières étapes de l'élaboration de leurs PNA, sur la base des annonces faites lors de la quarante-quatrième session du SBI et de l'Expo PNA (voir sect. III.D ci-après).

2. Progrès en matière d'appui fourni

11. Le Groupe d'experts a pris note des informations ci-après qui ont été soumises ou présentées par diverses organisations au sujet de l'appui fourni au processus d'élaboration et d'exécution des PNA entre mars et septembre 2016⁷ :

- a) Sur les 50 propositions relatives aux activités de préparation dont le financement a été approuvé par le Fonds vert pour le climat, 13 s'appuieront ou seront alignées sur les résultats des activités initialement entreprises pour élaborer des PNA dans les pays concernés⁸, ou les compléteront. Certains de ces pays ont été plus précis en indiquant que leurs propositions relatives aux activités de préparation renforceraient les capacités des institutions chargées de diriger le processus d'élaboration et d'exécution des

⁶ Des informations détaillées figurent dans le document FCCC/SBI/2016/INF.11, tableau 1, et sur le site : <http://unfccc.int/9295>.

⁷ Cette section ne porte que sur les informations communiquées par les différents organes et organismes pour la trentième réunion du Groupe d'experts. Des informations supplémentaires sur l'appui, y compris sur l'appui non pris en compte dans le présent rapport, peuvent être obtenues dans le document FCCC/SBI/2016/INF.11.

⁸ Bangladesh, Bénin, Comores, Côte d'Ivoire, Guinée, Honduras, Libéria, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Timor-Leste, Togo et Vanuatu.

PNA⁹. En outre, conformément à la décision du Conseil du Fonds vert pour le climat à sa treizième réunion, les pays en développement peuvent désormais obtenir jusqu'à 3 millions de dollars des États-Unis par pays dans le cadre des modalités du programme de planification préalable et d'appui aux activités préparatoires du Fonds, notamment en faveur des PNA¹⁰ ;

b) Le Conseil du FEM a approuvé, en juillet 2016, une proposition de financement de 6,2 millions de dollars en faveur du « Plan national d'adaptation du Tchad » par l'intermédiaire du Fonds pour les pays les moins avancés. Onze autres propositions de financement, visant à soutenir des éléments des travaux relatifs au processus d'élaboration et d'exécution des PNA, étaient encore en attente de validation sur le plan technique pour un financement par le Fonds pour les PMA¹¹. En outre, le FEM a signalé que le projet mondial intitulé « Expanding the ongoing support to least developed countries (LDCs) with country-driven processes to advance national adaptation plans (NAPs) » (Élargissement du soutien apporté aux pays les moins avancés (PMA) au moyen de processus pilotés par les pays pour promouvoir les plans nationaux d'adaptation (PNA))¹², qui a reçu un financement du Fonds pour les PMA d'un montant total de 7 millions de dollars, sera lancé avant la fin de l'année afin d'élargir les activités du Programme d'appui mondial aux plans nationaux d'adaptation ;

c) Agissant en collaboration avec un vaste éventail d'organes et d'organisations, le Groupe d'experts a organisé l'Expo PNA du 11 au 15 juillet 2016, à Bonn (Allemagne). Cette manifestation a réuni des pays et des fournisseurs d'appui pour partager leurs données d'expérience et favoriser les partenariats afin de promouvoir les PNA. Des informations détaillées sur cette manifestation sont données aux paragraphes 26 à 31 ci-dessous. En outre, le Groupe d'experts a continué d'examiner les modalités qui lui permettront de fournir des services de conseil et d'appui techniques sur les PNA, notamment les directives et la documentation complémentaire, les activités de formation, l'Expo PNA, la plateforme « NAP Central », les études de cas d'« Open NAP » (plateforme d'externalisation ouverte sur les PNA) et l'appui à l'évaluation par le SBI des progrès accomplis concernant les PNA (pour plus de détails, voir sect. III.C et F ci-dessous) ;

d) Le Comité de l'adaptation a dirigé le processus d'examen technique des mesures d'adaptation, dont le processus d'élaboration et d'exécution des PNA était le premier grand thème¹³. Il a continué à soutenir les travaux sur les PNA grâce à son équipe spéciale chargée des plans d'action nationaux et à la coopération avec le Groupe d'experts ;

e) Le PNUD aide neuf des pays les moins avancés¹⁴ à formuler des propositions de projets afin d'obtenir un financement du Fonds vert pour le climat pour l'élaboration de plans nationaux d'adaptation. Il agit également en tant qu'organisme d'exécution du FEM pour le Bangladesh, le Malawi, le Niger, la République démocratique populaire lao, le Sénégal et le Tchad afin d'obtenir un financement du Fonds pour les PMA. Quatre des pays les moins avancés (Gambie, Népal, Ouganda et Zambie) bénéficient du soutien d'un programme conjoint PNUD-FAO, financé par le Gouvernement allemand, sur l'intégration de l'agriculture dans les PNA. Le PNUD continue de soutenir les pays en ce qui concerne l'élaboration de cadres de financement intégrés et les dépenses publiques, et la conduite

⁹ Bangladesh, Bénin et Timor-Leste.

¹⁰ Décision B.13/09 du Conseil du Fonds vert pour le climat, par. e). Disponible à l'adresse : <http://www.greenclimate.fund/boardroom/on-record/documents>.

¹¹ FCCC/CP/2016/6, annexe, par. 15.

¹² FCCC/CP/2016/6, annexe, par. 15.

¹³ Voir : <http://unfccc.int/9542>.

¹⁴ Burundi, Guinée-Bissau, Libéria, Madagascar, Niger, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Sénégal et Tchad.

d'examens institutionnels ciblant le financement de l'action climatique, ainsi que le renforcement des compétences relatives aux méthodes permettant d'évaluer les incidences économiques des changements climatiques sur des secteurs clefs, notamment l'analyse coûts-avantages des options d'investissement. Deux pays (Bénin et Népal) bénéficient d'un soutien dans le cadre du programme de préparation au financement de l'action climatique du PNUD.

12. Le Groupe d'experts a constaté que les informations collectées ne couvrent pas toute l'étendue du soutien fourni au processus d'élaboration et d'exécution des PNA. Plus particulièrement, il a reconnu qu'il est à l'heure actuelle impossible d'obtenir des informations sur le soutien fourni par des sources nationales et que, par conséquent, de telles informations ne figurent pas dans la compilation des progrès accomplis. À cet égard, le Groupe d'experts a décidé de redoubler d'efforts pour collecter des informations auprès des Parties et, aussi, d'utiliser l'Expo PNA et d'autres événements à cette même fin. Cela viendrait s'ajouter aux méthodes habituelles de collecte de données qui s'appuient sur l'analyse des informations tirées des documents officiels soumis par les pays au titre de la Convention, et des études menées lors des sessions des organes subsidiaires et de la Conférence des Parties.

C. État d'avancement de la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

13. Le FEM a indiqué¹⁵ qu'au 19 septembre 2016, le Conseil du FEM avait approuvé le financement d'un total de 178 projets d'exécution de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) par le Fonds pour les PMA. En outre, un total de 32 propositions de projet d'exécution de PANA soumises par les PMA avaient été validées sur le plan technique par le secrétariat du FEM et attendaient que le Fonds pour les PMA dispose des ressources nécessaires.

14. En dehors de la Guinée équatoriale, tous les PMA qui avaient achevé d'établir leurs PANA avaient au moins un projet d'exécution de PANA dont le financement était approuvé par le Fonds pour les PMA. Au moins 11 des pays les moins avancés comptaient cinq projets approuvés ou plus. En outre, 11 pays avaient achevé la mise en œuvre d'un de leurs projets de PANA¹⁶.

15. Au 31 août 2016, les donateurs avaient annoncé des contributions d'un montant total de 1,19 milliard de dollars au Fonds pour les PMA et le montant total des contributions versées s'élevait à 1,02 milliard de dollars. Le plafond de financement est actuellement de 40 millions de dollars pour chaque PMA, conformément au principe de l'équité d'accès.

¹⁵ Document GEF/LDCF.SCCF.20/03 et mises à jour fournies au secrétariat.

¹⁶ Bhoutan, Burkina Faso, Cabo Verde, Cambodge, Gambie, Niger, République démocratique du Congo, Rwanda, Samoa, Soudan et Zambie. Depuis, le Cabo Verde et le Samoa sont tous deux sortis de la catégorie des PMA.

III. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail du Groupe d'experts des pays les moins avancés pour 2016-2017

A. Donner suite aux mandats énoncés aux paragraphes 41 et 45 de la décision 1/CP.21, pour donner effet à l'Accord de Paris

16. Le Groupe d'experts a examiné les progrès accomplis pour donner suite aux mandats que la Conférence des Parties avait établis pour lui-même et pour le Comité de l'adaptation, énoncés aux paragraphes 41 et 45 de sa décision 1/CP.21. Le Groupe d'experts a pris note des mesures ci-après qui avaient déjà été prises pour donner suite aux mandats :

a) À la demande du Comité de l'adaptation et du Groupe d'experts¹⁷, le secrétariat a établi un document de fond en vue d'engager l'examen des mandats ;

b) Les membres du Comité de l'adaptation et du Groupe d'experts ont tenu une réunion conjointe le 27 mai 2016 et ont élaboré un plan de travail pour donner suite aux mandats¹⁸ ;

c) Les membres du Comité de l'adaptation et du Groupe d'experts qui participaient à l'Expo PNA 2016 ont tenu une réunion informelle le 15 juillet 2016 pour débattre des travaux menés pour donner suite aux mandats ;

d) Le 1^{er} août 2016, le Comité de l'adaptation et le Groupe d'experts ont invité les parties prenantes Parties et non Parties à présenter des communications afin de recueillir leurs vues sur les mandats¹⁹ ;

e) Le secrétariat a mené un examen sur dossier des informations relatives aux mandats afin de contribuer à la dixième réunion du Comité de l'adaptation et à la trentième réunion du Groupe d'experts ;

f) Un site Web présentant des informations sur les travaux menés par le Comité de l'adaptation et le Groupe d'experts pour donner suite aux mandats a été mis en place²⁰.

17. Le Groupe d'experts a mené d'autres discussions sur les mandats, en s'attachant à déterminer ce que pouvaient être les modalités et les méthodologies. Il a débattu des moyens de valider les options, notamment de la possibilité d'étudier les avantages et les inconvénients des modalités et des méthodologies susceptibles d'être retenues/mises en place, et de la mise à l'essai de ces modalités et méthodologies dans le cadre d'une étude de cas.

18. Le Groupe d'experts a noté que les travaux doivent rester centrés sur l'élaboration des modalités et des méthodologies. Il a également noté que la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA) pourrait avoir lieu dès novembre 2016, et a reconnu qu'il est nécessaire de faire avancer les travaux aussi vite que possible afin de permettre aux Parties de faire des commentaires avant de faire rapport sur la question à la première session de la CMA.

¹⁷ FCCC/SBI/2016/7, par. 23.

¹⁸ Un rapport sur la réunion est disponible à l'adresse : http://unfccc.int/files/adaptation/cancun_adaptation_framework/adaptation_committee/application/pdf/20160704_report_acleg_mandates_cop21.pdf.

¹⁹ Voir : <http://unfccc.int/9761>.

²⁰ Voir : <http://unfccc.int/9785>.

19. S'agissant des prochaines étapes, le Groupe d'experts a décidé de tenir le Comité de l'adaptation informé des moyens de faire progresser leurs travaux communs :

a) Le Groupe d'experts et le Comité de l'adaptation doivent envisager d'élaborer les documents visés dans le plan de travail²¹ relatif aux mandats bien avant la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties, de sorte que ces documents puissent servir de base à la discussion et à la mise à jour qui sera fournie aux Parties lors de cette session, et dans l'optique de recueillir les vues à ce sujet ;

b) Le Groupe d'experts et le Comité de l'adaptation doivent tenir une réunion conjointe avant ou pendant la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties afin d'examiner les informations devant être partagées lors de la manifestation parallèle prévue en marge de la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties²² ;

c) Le Groupe d'experts et le Comité de l'adaptation doivent établir un groupe de travail conjoint composé de quatre membres de chaque organe et d'un représentant du Comité permanent du financement pour s'atteler à étudier, dans la période intersessions, les modalités et méthodologies envisageables ;

d) Le Groupe d'experts doit tenir sa première réunion de 2017 à Bonn, en parallèle avec une réunion du Comité de l'adaptation, afin d'offrir la possibilité de tenir une réunion conjointe des deux organes, de sorte que leurs travaux relatifs aux mandats puissent progresser.

B. Lacunes et besoins liés à l'adaptation découlant de l'Accord de Paris et des décisions adoptées à la vingt et unième session de la Conférence des Parties

20. Le Groupe d'experts a entrepris de se pencher sur les lacunes et les besoins des PMA liés à l'adaptation qui pouvaient découler de la mise en œuvre de l'Accord de Paris et d'autres résultats de la vingt et unième session de la Conférence des Parties, en s'intéressant aux nouveautés et aux différences eu égard à la planification et à l'exécution des mesures d'adaptation, et il a établi la première série de questions ci-après :

a) Les obligations, questions relatives au processus et questions dont les détails sont à l'examen et pour lesquelles les PMA peuvent avoir besoin d'aide :

i) Le bilan mondial ;

ii) Le cadre de transparence pour les mesures et l'appui ;

iii) L'évaluation par le SBI des progrès accomplis dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA ;

iv) Les communications relatives à l'adaptation ;

v) Les contributions déterminées au niveau national ;

vi) Les modalités voulues pour reconnaître les efforts d'adaptation des pays en développement Parties, comme prévu au paragraphe 3 de l'article 7 de l'Accord de Paris ;

vii) Les méthodologies permettant d'adopter les mesures nécessaires pour faciliter la mobilisation de l'appui à l'adaptation dans les pays en développement

²¹ Disponible à l'adresse : http://unfccc.int/files/adaptation/cancun_adaptation_framework/adaptation_committee/application/pdf/20160704_report_acleg_mandates_cop21.pdf.

²² La manifestation parallèle est prévue le 10 novembre 2016, de 13 h 15 à 14 h 45.

dans le contexte de la limitation de l'élévation de la température moyenne de la planète dont il est question à l'article 2 de l'Accord de Paris ;

- viii) Les méthodologies permettant d'examiner le caractère adéquat et l'efficacité de l'adaptation et de l'appui, dont il est question à l'article 2 de l'Accord de Paris ;
- b) Questions techniques pour lesquelles les PMA peuvent avoir besoin d'aide quant à la façon de les intégrer dans leurs travaux sur l'adaptation :
 - i) L'objectif mondial en matière d'adaptation ;
 - ii) Les liens entre développement durable et lutte contre la pauvreté ;
 - iii) L'élaboration des PNA à l'aide d'un financement du Fonds vert pour le climat ;
 - iv) Des principes directeurs supplémentaires, comme la prise en compte des questions relatives au genre ;
 - v) Les retombées bénéfiques de l'adaptation et de l'atténuation ;
 - vi) La continuité de l'adaptation ;
 - vii) Le suivi et l'évaluation de l'action et de l'appui.

21. Le Groupe d'experts a également constaté que les PMA ont des lacunes et des besoins particuliers eu égard aux questions visées au paragraphe 20 ci-dessus, et a décidé de les étudier de plus près et de déterminer comment il peut y être remédié, soit par le Groupe d'experts lui-même ou d'autres organes et organisations, soit par le SBI et la Conférence des Parties. Le Groupe d'experts a relevé que certaines de ces questions peuvent se rapporter à son mandat, qui prévoit qu'il se préoccupe de savoir s'il est nécessaire de mettre à jour le programme de travail en faveur des pays les moins avancés²³.

C. Appui à l'évaluation par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre des progrès accomplis dans le processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation

22. Le Groupe d'experts a examiné une note de synthèse sur l'évaluation par le SBI des progrès accomplis dans le processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation, où étaient abordées la portée de l'évaluation, l'approche suivie, les sources d'information et les activités intermédiaires ayant conduit à l'évaluation à la quarante-huitième session du SBI.

23. S'agissant de la portée de l'évaluation, les domaines ci-après ont été recensés sur la base de la décision 4/CP.21 :

- a) La réalisation des objectifs du processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation ;
- b) L'expérience acquise, les meilleures pratiques, les enseignements à retenir, les lacunes et les besoins ;
- c) L'appui fourni et reçu dans le cadre du processus d'élaboration et d'exécution des PNA ;
- d) La situation des pays en développement qui se lancent dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA ;

²³ Décision 19/CP.21, par. 3.

e) L'application des principes directeurs régissant le processus d'élaboration et d'exécution des PNA visés au paragraphe 3 de la décision 5/CP.17.

24. Les éléments ci-après ont été définis comme constituant des sources d'information potentielles pour l'évaluation :

a) Les communications visées à l'alinéa a) du paragraphe 12 de la décision 4/CP.21. Le Groupe d'experts a débattu des possibilités d'établir des questions devant servir de fil conducteur à ces communications ;

b) Les renseignements fournis par les Parties via la plateforme NAP Central, à l'aide du questionnaire visé à l'alinéa b) du paragraphe 12 de la décision 4/CP.21²⁴ ;

c) Les rapports annuels établis à l'intention du SBI sur les progrès accomplis dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA ;

d) Les rapports sur les réunions du Groupe d'experts des PMA ;

e) Les informations échangées lors des manifestations de sensibilisation officielles (Expos PNA, forums de l'adaptation, réunions d'experts techniques sur l'adaptation, manifestations se tenant en marge des réunions du Groupe d'experts et du Comité de l'adaptation, par exemple) ;

f) Les communications nationales et autres rapports nationaux pertinents ;

g) Les informations appropriées provenant des organismes des Nations Unies, du Programme d'appui mondial aux plans nationaux d'adaptation, des centres régionaux et des réseaux pertinents ;

h) Les rapports et observations des entités fonctionnelles du mécanisme financier de la Convention et de ses agents d'exécution sur l'appui financier accordé et les activités exécutées pour contribuer à la réalisation des objectifs du processus d'élaboration et d'exécution des PNA ;

i) Les rapports et observations des institutions et des organisations multilatérales et bilatérales sur les ressources financières fournies à l'appui du processus d'élaboration et d'exécution des PNA.

25. Le Groupe d'experts a noté qu'il sera utile d'envisager d'instaurer des indicateurs pour l'évaluation tant du processus (tels que ceux établis pour l'outil de suivi et d'évaluation des progrès, de l'efficacité et des lacunes²⁵) que des résultats liés à la réalisation des objectifs du processus d'élaboration et d'exécution des PNA.

D. Expo PNA

26. Le Groupe d'experts a examiné les résultats de l'Expo PNA qui s'est tenue à Bonn du 11 au 15 juillet 2016²⁶. Cette manifestation, qui portait sur la promotion des plans nationaux d'adaptation après Paris, était organisée en vue de promouvoir l'échange de données d'expérience et d'encourager les partenariats avec un vaste éventail d'acteurs et de parties prenantes sur les moyens de progresser dans les PNA. Elle a réuni 250 participants, dont des experts de Parties, des représentants du secrétariat du Fonds vert pour le climat, du FEM et de ses agents d'exécution, des organismes des Nations Unies et d'autres organisations et organismes, d'agences bilatérales, de programmes d'appui aux PNA, et de

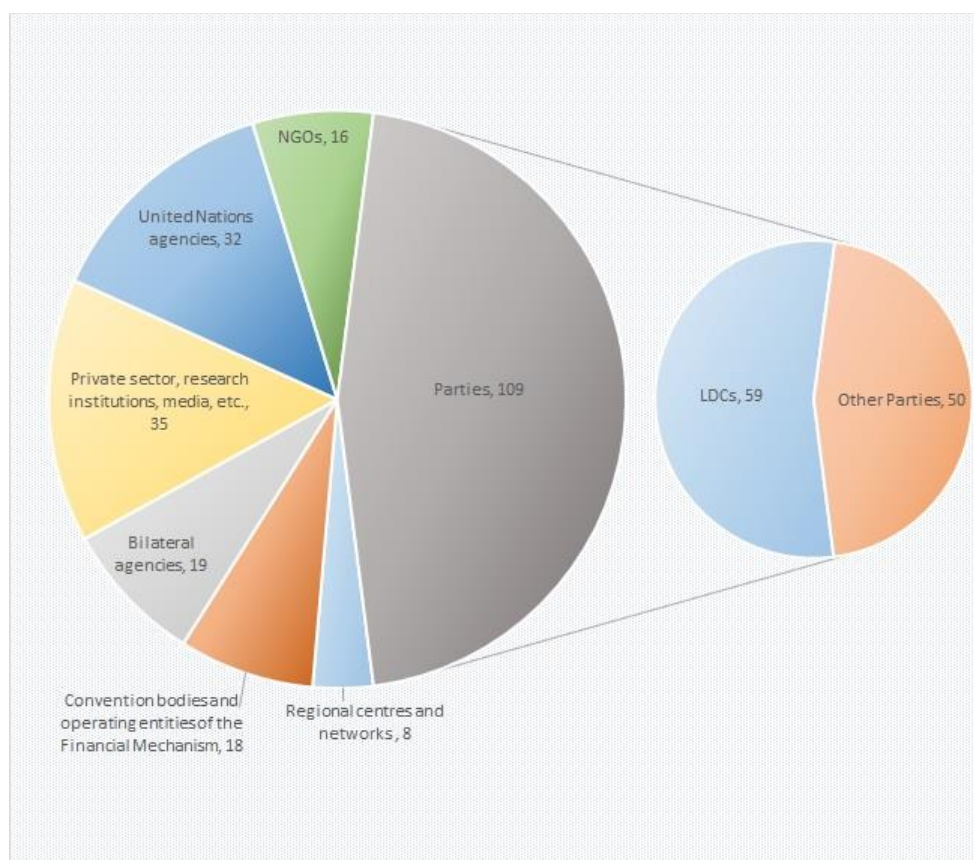
²⁴ Disponible à l'adresse : <http://www4.unfccc.int/nap/Pages/assessingprogress.aspx>.

²⁵ Décrit dans le document FCCC/SBI/2015/7, par. 33 à 35.

²⁶ Voir : <http://unfccc.int/9547> et <http://napexpo.org/2016> pour plus d'informations sur l'exposition, le programme, le groupe consultatif et les coorganisateur, et tous les exposés qui y ont été faits.

centres et de réseaux régionaux, des entreprises, des chercheurs ainsi que d'autres parties prenantes non parties (voir le graphique ci-dessous pour le détail).

Participants à l'Expo PNA, tenue à Bonn (Allemagne) du 11 au 15 juillet 2016



Abréviations : LDCs = pays les moins avancés (PMA), NGOs = organisations non gouvernementales (ONG).

27. L'Expo PNA s'est déroulée sous forme de diverses séances phares consacrées à des solutions d'adaptation innovantes, suivies de séances parallèles réservées à des débats plus techniques.

28. Le Groupe d'experts a décidé d'établir un rapport sur l'Expo PNA, comprenant des informations détaillées sur les débats et les expériences acquises par les pays, ainsi que des supports d'information succincts permettant de rendre compte des points forts de cette manifestation. Parmi les thèmes mis en lumière dans les supports d'information, on retiendra, entre autres, l'accès aux financements du Fonds vert pour le climat pour le processus d'élaboration et d'exécution des PNA, les évaluations relatives à la limite de l'élévation de la température de la planète fixée à 2 °C et l'intérêt pour des solutions d'adaptation concrètes. Une fois achevés, le rapport et les supports d'information seront mis à disposition sur la plateforme NAP Central²⁷.

29. Le Groupe d'experts a pris note des éléments essentiels ci-après qui se sont dégagés des débats et de l'échange d'expériences lors de l'Expo PNA :

²⁷ <http://unfccc.int/nap>.

- a) De nombreux pays ont engagé le processus d'élaboration et d'exécution des PNA et ont besoin d'un appui financier pour promouvoir des activités concrètes ;
- b) Il est essentiel de définir un mandat de haut niveau relatif aux PNA, assorti d'objectifs clairs, pour soutenir les processus d'adaptation ;
- c) Une grande diversité d'initiatives réussies et de solutions d'adaptation mises au point pour remédier à des problèmes propres à des pays existent ; elles peuvent être recensées et diffusées pour inspirer d'autres pays ;
- d) Il existe de nombreux types de plans qui seraient constitués d'un plan national d'adaptation, notamment des plans sectoriels, infranationaux et locaux, et qui fourniraient les détails nécessaires à des mesures d'adaptation efficaces au niveau national ;
- e) Il existe différentes ressources que les pays peuvent commencer à utiliser pour étayer leurs évaluations des risques et des vulnérabilités dans le cadre de la limite de l'élévation de la température de la planète fixée à 2 °C²⁸ ;
- f) Il a été constaté que plusieurs questions méritaient d'être approfondies sur le plan technique, par exemple les moyens d'établir des niveaux de référence lors de la conception des mesures d'adaptation dans l'optique d'une évaluation ultérieure des résultats et des conclusions, et l'ensemble des mesures allant de l'ajustement à la planification préventive et aux plans d'urgence ;
- g) Les technologies de l'information et de la communication peuvent être utilisées pour optimiser la collecte et le transfert de données et produire des informations et des services utiles à la planification et à l'exécution des mesures d'adaptation ;
- h) Il est possible de favoriser des synergies entre différents processus mondiaux (changements climatiques, développement durable et réduction des risques de catastrophe), et entre différents programmes d'adaptation, en déterminant des tâches communes et en exploitant les informations disponibles grâce au renforcement de la coopération interinstitutions ;
- i) Pour donner suite à la décision de la Conférence des Parties tendant à ce que le Fonds vert pour le climat accélère la fourniture de l'appui destiné aux PMA et aux autres pays en développement Parties pour la formulation des plans nationaux d'adaptation, conformément aux décisions 1/CP.16 et 5/CP.17, ainsi que la mise en œuvre ultérieure des politiques, projets et programmes qu'ils auront définis²⁹, le Conseil du Fonds vert pour le climat a approuvé des crédits budgétaires de 3 millions de dollars par pays en faveur des travaux consacrés aux PNA ;
- j) Il serait utile d'identifier un système ou quelques systèmes qui serviraient de piliers à une stratégie nationale pour l'adaptation aux changements climatiques, permettant de cibler les travaux en matière de planification et d'exécution des mesures d'adaptation et de faciliter l'harmonisation et la concentration des efforts des pays.

30. Le Groupe d'experts a discuté des modalités de la prochaine Expo PNA, devant se tenir à Bonn en mars/avril 2017. Le Groupe d'experts a décidé qu'il incomberait au groupe consultatif de l'Expo PNA d'élaborer les détails concernant le thème principal et les thèmes spécifiques de l'événement³⁰.

²⁸ Par exemple, les archives de données et les publications du Inter-Sectoral Impact Model Intercomparison Project, disponible à l'adresse : <http://www.isimip.org>.

²⁹ Décision 1/CP.21, par. 46.

³⁰ FCCC/SBI/2016/7, par. 38.

31. Le Groupe d'experts a également discuté des questions relatives aux Expos PNA régionales³¹. Il a décidé d'organiser un tel événement durant la onzième Conférence internationale sur l'adaptation à l'échelle locale qui doit se tenir à Kampala en juin 2017, et d'étudier avec des partenaires du Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, et d'autres partenaires, les possibilités d'organiser d'autres Expo PNA régionales. Le Groupe d'experts a également débattu de la possibilité d'organiser une Expo PNA régionale lors de la sixième Conférence sur le changement climatique et le développement en Afrique, organisée par le Centre africain pour la politique en matière de climat de la Commission économique pour l'Afrique, qui doit se tenir à Addis-Abeba en octobre 2016.

E. Questions relatives au Fonds vert pour le climat

32. Le Groupe d'experts a examiné ses activités liées au dialogue engagé avec le secrétariat du Fonds vert pour le climat sur l'accès aux financements du Fonds pour l'élaboration et l'exécution des PNA.

33. Le Groupe d'experts a noté avec satisfaction que, lors de l'Expo PNA 2016, le secrétariat du Fonds vert pour le climat a tenu trois séances spéciales sur l'accès aux financements qu'il accorde pour le processus d'élaboration et d'exécution des PNA, à l'intention des représentants des PMA.

34. Lors de la première séance, les pays ont eu communication des toutes dernières informations sur les moyens d'approcher au mieux le secrétariat du Fonds vert pour le climat afin d'obtenir un financement pour l'élaboration et l'exécution des PNA. Cette première séance a permis de mettre en évidence les points essentiels suivants :

- a) Le rôle des autorités nationales désignées ou des centres de liaison pour le Fonds vert pour le climat consiste à :
 - i) Réunir toutes les parties prenantes nationales pour recenser les secteurs que le Fonds vert pour le climat doit financer en priorité ;
 - ii) Adresser au secrétariat du Fonds vert pour le climat des lettres de présentation de candidature à un accès direct ;
 - iii) Adresser au secrétariat du Fonds vert pour le climat des lettres d'approbation tacite en faveur de projets et de programmes ;
 - iv) Jouer un rôle moteur dans la formulation de demandes nationales en vue d'un appui aux travaux préparatoires ;
 - v) Assurer un encadrement stratégique d'ensemble des activités menées au titre du Fonds vert pour le climat dans leurs pays³² ;
- b) Au 13 juillet 2016, 141 pays, dont 47 PMA, avaient officiellement désigné une autorité nationale ou un centre de liaison³³ ;

³¹ FCCC/SBI/2016/7, par. 39.

³² Pour plus d'informations sur les autorités nationales désignées, voir : <http://www.greenclimate.fund/partners/countries/readiness#about-ndas>.

³³ Voir : http://www.greenclimate.fund/documents/20182/318991/NDA_and_Focal_Point_nominations_for_the_Green_Climate_Fund.pdf/eeace75b-aa59-489c-8914-c0940debe01f.

c) Au 13 juillet 2016, 13 millions de dollars avaient été affectés au renforcement des autorités nationales désignées ou des centres de liaison de 49 pays, dont 19 PMA³⁴ ;

d) Au 13 juillet 2016, 33 institutions, dont une se trouvant dans l'un des pays les moins avancés, avaient été accréditées pour mettre en œuvre des projets et des programmes du Fonds vert pour le climat³⁵.

35. La deuxième séance a permis de présenter aux pays le processus type d'élaboration et d'exécution de PNA, fondé sur les directives techniques pour les PNA, qui constitue un ensemble minimum de mesures et de modules nécessaires à un processus efficace au niveau national.

36. Organisée en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le PNUD, la troisième séance a mobilisé les pays autour d'exercices pratiques consacrés à l'élaboration de propositions types visant à obtenir un financement du Fonds vert pour le climat pour les PNA. Les participants ont fait connaissance avec le processus type d'élaboration et d'exécution des PNA mis au point par le Groupe d'experts³⁶, en recensant les lacunes et les besoins, ainsi que les activités prioritaires, puis en les traduisant sous la forme d'un tableau synoptique à l'aide du modèle de financement du Fonds vert pour le climat³⁷.

37. Le Groupe d'experts a décidé d'utiliser les supports et le résumé des débats des séances visées au paragraphe 34 et 36 ci-dessus pour mettre au point un guide de l'utilisateur à l'intention des PMA sur l'accès au financement du Fonds vert pour le climat pour l'élaboration et l'exécution des PNA. Ce guide est appelé à éclairer les composantes pertinentes des supports relatifs aux activités de formation sur les PNA visées aux paragraphes 41 à 43 ci-après.

38. En outre, dans le cadre des débats de la réunion, le secrétariat du Fonds vert pour le climat a fourni des informations actualisées sur l'appui en faveur des PNA. Les pays peuvent obtenir un financement de 3 millions de dollars pour l'élaboration des PNA, comme indiqué à l'alinéa i) du paragraphe 29 ci-dessus, par le biais d'un quelconque des partenaires d'exécution du Fonds vert pour le climat, ainsi que par le biais d'autres entités accréditées par d'autres fonds comme le Fonds pour l'adaptation. Les demandes peuvent être soumises au moyen du formulaire mis à disposition sur le site Web du Fonds vert pour le climat³⁸. Il s'agit d'une version révisée du formulaire du Fonds vert pour le climat pour la préparation, qui a été adapté de façon à tenir compte de questions spécifiques relatives à l'élaboration et à l'exécution des PNA.

39. Le secrétariat du Fonds vert pour le climat a indiqué que, au 8 septembre 2016, aucune demande de financement émanant de pays en développement n'avait été reçue. Toutefois, il a indiqué que pas moins de 12 pays étaient actuellement soutenus par différents partenaires d'exécution pour obtenir un financement, et que des demandes de financement étaient attendues à tout moment.

40. Le secrétariat du Fonds vert pour le climat a en outre souligné que le Conseil du Fonds vert pour le climat avait demandé, dans sa décision B.13/09, au Fonds vert pour le climat de travailler en collaboration étroite avec le Groupe d'experts et le Comité de

³⁴ Bangladesh, Bénin, Cambodge, Comores, Djibouti, Éthiopie, Guinée, Libéria, Mali, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Tchad, Timor-Leste, Togo, Vanuatu et Zambie.

³⁵ Centre de suivi écologique du Sénégal.

³⁶ FCCC/SBI/2015/INF.14, par. 20 et 21, et fig. 1.

³⁷ Disponible à l'adresse : <http://www.greenclimate.fund/partners/countries/fine-print>.

³⁸ Voir : <http://www.greenclimate.fund/partners/countries/fine-print>.

l'adaptation afin de soutenir l'amélioration de l'accès des pays en développement au Fonds vert pour le climat. Par ailleurs, le Groupe d'experts a insisté sur la nécessité d'être impliqué dans les questions se rapportant aux PNA, en particulier en ce qui concerne l'appui aux PMA.

F. Conseils techniques et appui au processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation

1. Formation relative aux plans nationaux d'adaptation

41. Le Groupe d'experts a passé en revue sa stratégie de formation pour les ateliers de formation régionaux sur les PNA et traité des questions ci-après :

a) Répartition des ateliers en fonction des régions géographiques et des besoins linguistiques ;

b) Prise en compte, s'agissant des thèmes de la formation, de la vision du Groupe d'experts et des lacunes et des besoins nouveaux des PMA en matière d'adaptation. Au nombre des premiers grands thèmes envisagés figurent l'analyse du risque climatique, l'évaluation des risques et des vulnérabilités, l'identification de solutions d'adaptation, l'évaluation économique des solutions d'adaptation, l'accès aux financements du Fonds vert pour le climat, la mise en cohérence des efforts et des rôles dévolus aux différents acteurs, et les corrélations avec les objectifs de développement durable des Nations Unies ;

c) Organisation des ateliers tenant compte de la variété des stades où se trouvent les pays dans l'élaboration et l'exécution des PNA ;

d) Sélection des experts parmi les membres du Groupe d'experts, du Fonds vert pour le climat, du FEM et de ses agents d'exécution, des organisations partenaires du Programme de travail de Nairobi et d'autres acteurs pertinents.

42. Le Groupe d'experts a décidé d'étudier la possibilité d'organiser le premier atelier à la fin de novembre ou au début de décembre et les autres dans le courant de l'année 2017. D'autres aspects relatifs à la conception des ateliers seront examinés par le groupe de travail technique sur les PNA.

43. En outre, le Groupe d'experts a noté qu'un certain nombre d'organisations projettent d'organiser des activités de formation relatives aux PNA³⁹. Il a décidé d'étudier les meilleurs moyens de promouvoir les synergies et les complémentarités avec ces efforts en mobilisant ces organisations au sein d'un réseau de formation. Les activités de formation continueront d'être inscrites au calendrier des manifestations mondiales relatives aux PNA (Global NAP Calendar), géré par la plateforme NAP Central⁴⁰.

2. Études de cas sur les plans nationaux d'adaptation

44. Le Groupe d'experts a pris note des progrès que le groupe de travail technique sur les PNA a accomplis lors de l'Expo PNA en ce qui concerne l'examen des études de cas

³⁹ Dans le cadre de sa deuxième phase, le Programme d'appui mondial aux plans nationaux d'adaptation devrait tenir six ateliers régionaux de formation sur les PNA. La FAO organisera des ateliers dans les pays sur l'évaluation d'impact et l'analyse coûts-avantages des solutions d'adaptation, et sur la prise en compte des questions relatives au genre dans les politiques nationales. Dans le cadre de sa nouvelle phase, l'Alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique prévoit l'organisation de conférences régionales et d'ateliers techniques, entre autres activités, afin de promouvoir l'échange de vues et d'expériences concernant l'adaptation aux changements climatiques.

⁴⁰ <http://www4.unfccc.int/nap/Pages/GlobalNAPCalendar.aspx>.

ouvertes sur les PNA, notamment pour Madagascar et le Malawi⁴¹. Il a décidé de continuer à collecter des informations sur les études de cas et d'étudier les possibilités de dialoguer davantage avec les équipes de chaque pays en marge des sessions de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre et des événements régionaux du Groupe d'experts.

45. En outre, il a décidé de mettre à l'épreuve l'outil de suivi et d'évaluation des progrès, de l'efficacité et des lacunes dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA dans le cadre de ces études de cas ouvertes sur les PNA.

46. Le Groupe d'experts a décidé d'inviter les organisations partenaires du Programme de travail de Nairobi à participer aux études de cas. Il a constaté que plusieurs organisations souhaitaient déjà participer ou contribuer aux études de cas ouvertes sur les PNA. Il s'agit du Centre africain pour la politique en matière de climat, qui souhaite soutenir les études de cas dans les États insulaires d'Afrique⁴²; de Conservation International, qui souhaite appuyer les travaux techniques concernant les études de cas, notamment dans les pays où l'organisation déploie des programmes; et du Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes, qui est disposé à soutenir les études de cas dans les pays de la région de l'Hindu Kush-Himalaya⁴³.

47. Le Groupe d'experts a également noté que certains pays tiennent à partager les conclusions des études de cas ouvertes sur les PNA au niveau national, et il a décidé d'étudier les moyens qui permettraient d'aider les pays à partager les études de cas et ainsi répondre à ce besoin.

3. Appui au processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation grâce à la plateforme NAP Central

48. Le Groupe d'experts a constaté que des pays continuent de partager leurs PNA sur la plateforme NAP Central, qui affiche désormais les PNA de quatre pays⁴⁴. Le Groupe d'experts a également relevé l'intérêt d'avoir accès à des plans et des stratégies d'adaptation de pays autres que les PMA⁴⁵, car ils constitueront une ressource utile pour ces derniers à l'heure d'élaborer et d'exécuter leurs PNA.

49. Le Groupe d'experts a en outre noté que le questionnaire en ligne visé au paragraphe 12 b) de la décision 4/CP.21 a été mis en place sur NAP Central afin de collecter des informations auprès des Parties sur les progrès accomplis dans l'élaboration et l'exécution des PNA. Les informations fournies par les Parties seront régulièrement résumées et serviront de référence pour les rapports d'activité annuels sur les PNA et les travaux du Groupe d'experts à l'appui des PNA. Ce questionnaire sera aussi utilisé pour regrouper au même endroit les résultats de toutes les enquêtes relatives aux PNA.

4. Documentation complémentaire aux directives techniques pour les plans nationaux d'adaptation

50. Dans le cadre de son programme de travail actuel, le Groupe d'experts prévoit d'établir un document de travail destiné à faire avancer les travaux sur la planification au niveau régional d'ici à l'année prochaine.

⁴¹ A l'heure actuelle, les études de cas ouvertes sur les PNA concernent le Bhoutan, Madagascar, le Malawi, le Niger et les Tuvalu.

⁴² Cap-Vert, Comores, Madagascar, Maurice, Sao Tomé-et-Principe et Seychelles.

⁴³ Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Chine, Inde, Myanmar, Népal et Pakistan.

⁴⁴ Disponible à l'adresse : <http://www4.unfccc.int/nap/Pages/national-adaptation-plans.aspx>.

⁴⁵ Disponible à l'adresse : <http://www4.unfccc.int/nap/Pages/adaptation-plans-and-strategies.aspx>.

51. Le Groupe d'experts a pris note de la documentation ci-après, qui complète les directives techniques applicables au processus d'élaboration et d'exécution des PNA, lesquelles se situent à des stades d'avancement variables :

- a) Les directives volontaires de la FAO, devant favoriser l'intégration de la diversité génétique dans les plans nationaux d'adaptation ;
- b) Un supplément de la FAO aux directives techniques pour le processus des plans nationaux d'adaptation du Groupe d'experts pour les PMA, qui concerne l'agriculture, et qui devrait être achevé en 2016 ;
- c) Un document d'orientation de la FAO sur l'appui aux pays dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture ;
- d) Les directives du Programme des Nations Unies pour le développement et du Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes pour l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les plans nationaux d'adaptation. Un projet mis à jour est disponible depuis la mi-2016.

52. Le Groupe d'experts a noté que le groupe de travail technique sur les PNA poursuit sa collaboration avec les diverses organisations qui œuvrent à la constitution d'une documentation complémentaire afin de créer un cadre intégrant les autres supports complémentaires aux directives techniques dans une approche de l'élaboration et de l'exécution des PNA qui soit cohérente et axée sur le développement.

5. Groupe de travail technique sur les plans nationaux d'adaptation

53. Le Groupe d'experts a noté que le groupe de travail technique sur les plans nationaux d'adaptation s'est réuni lors de l'Expo PNA pour discuter des activités entreprises dans le cadre du programme de travail actuel du Groupe d'experts. Il a également relevé l'enthousiasme du Groupe, notamment de ceux de ses membres qui ont été fortement mobilisés pour l'aide aux PNA, s'agissant d'arrêter un cadre d'intégration pour l'évaluation des vulnérabilités et de l'adaptation au niveau national, et d'autres approches allant dans le sens d'un appui technique aux pays en faveur des PNA. Le plan de travail du groupe sera examiné plus avant lors des téléconférences mensuelles du Groupe d'experts, auxquelles des organisations partenaires compétentes contribueront.

6. Appui spécifique aux pays les moins avancés

54. Le Groupe d'experts a examiné les différents moyens de fournir, sur demande, un appui spécifique aux PMA. Cela peut notamment passer par :

- a) La formulation de commentaires techniques sur les projets de PNA et d'autres documents que les pays communiquent au Groupe d'experts à cette fin ;
- b) La rubrique « Ask the LEG » (Posez vos questions au Groupe d'experts) sur la plateforme NAP Central, conçue pour recueillir les questions fréquemment posées⁴⁶ ;
- c) Le dialogue avec les équipes de pays des PMA lors des réunions et autres manifestations mises sur pied par le Groupe d'experts. Organisées dans les PMA, ces réunions et manifestations sont l'occasion pour le Groupe d'experts de dialoguer avec les équipes nationales chargées de l'adaptation, constituées de représentants de l'agence gouvernementale principale chargée de l'adaptation et des organismes nationaux compétents, ainsi que des communautés locales, afin de débattre d'expériences spécifiques, des difficultés, des lacunes et des besoins en matière d'adaptation.

⁴⁶ Disponible à l'adresse : <http://www4.unfccc.int/nap/Pages/asktheLEG.aspx>.

55. Le Groupe d'experts a également examiné la possibilité de promouvoir davantage l'apprentissage mutuel entre les PMA, ainsi qu'avec les pays en développement et les pays développés. Pour cela, il a noté qu'il serait envisageable d'instaurer un programme de jumelage associant les pays disposés à collaborer en ce qui concerne leurs évaluations et l'élaboration de leurs plans d'adaptation, de sorte qu'ils puissent apprendre les uns des autres et se soutenir mutuellement.

G. Communautés, groupes et écosystèmes vulnérables

56. Le Groupe d'experts a examiné un résumé de la séance technique organisée avec des organisations partenaires du Programme de travail de Nairobi sur la prise en compte des communautés, groupes et écosystèmes vulnérables dans la planification et l'exécution des mesures d'adaptation lors de l'Expo PNA 2016. Il a pris note des points essentiels ci-après :

a) Étant donné les interdépendances entre communautés et écosystèmes vulnérables, il est essentiel de concevoir des solutions d'adaptation qui renforcent la résilience globale des communautés et des écosystèmes face aux changements climatiques ;

b) Les pays ont une expérience déjà ancienne de la prise en compte des communautés, des groupes et des écosystèmes vulnérables dans leurs PNA et en ont d'emblée tiré des enseignements ;

c) Les informations existantes sur les outils d'évaluation et de cartographie, les données empiriques relatives aux bonnes pratiques et les enseignements tirés doivent être consignés et échangés à tous les niveaux ;

d) De la planification à l'exécution, les pays doivent faire progresser leurs travaux sur la base de leurs priorités à long terme, en ayant à l'esprit qu'il est utile mais pas indispensable de disposer d'une planification d'ensemble pour lancer la mise en œuvre ;

e) Il serait souhaitable que les pays envisagent des mesures d'adaptation axées sur les écosystèmes dans le cadre d'une approche globale de l'adaptation ;

f) Les savoirs locaux, autochtones et traditionnels devraient être pris en compte, de façon à mettre au point des plans d'adaptation qui soient conformes aux modalités selon lesquelles les communautés vulnérables souhaitent s'adapter.

57. Le Groupe d'experts a examiné l'avant-projet d'un document d'information sur les considérations ayant trait aux communautés, groupes et écosystèmes vulnérables en vue du processus d'élaboration et d'exécution des PNA qui a été mis au point sur la base des résultats de la séance technique visée au paragraphe 56 ci-dessus. Il a décidé d'approfondir le dialogue avec les organisations partenaires du Programme de travail de Nairobi pour élaborer un document d'information sur la base de l'avant-projet.

58. Le Groupe d'experts a exprimé sa gratitude aux organisations partenaires du Programme de travail de Nairobi qui ont participé à l'Expo PNA et aux travaux ultérieurs menés pour établir l'avant-projet visé au paragraphe 57 ci-dessus.

H. Promotion de la cohérence et des synergies en matière de mesures d'adaptation au titre de la Convention

1. Collaboration avec d'autres organes au titre de la Convention

59. Le Groupe d'experts a remercié le Comité de l'adaptation pour la poursuite de sa collaboration, notant que M. Fredrick Kossam (Malawi) avait été désigné par le Comité pour participer à la réunion du Groupe d'experts par souci de continuer à promouvoir la

cohérence et la synergie entre les deux groupes. Le Groupe d'experts a également noté que M. Abias Huongo (Angola) prendrait part à la dixième réunion du Comité de l'adaptation afin de fournir des informations récentes au Comité et de traiter de questions importantes. Le Groupe d'experts a désigné M^{me} Beth Lavender (Canada) pour le représenter au sein de l'équipe spéciale du Comité de l'adaptation chargée des PNA, et M. Aderito Santana (Sao Tomé-et-Principe) pour jouer le rôle de membre suppléant.

60. Le Groupe d'experts a pris note des dernières nouvelles du Programme de travail de Nairobi concernant des domaines de collaboration intéressant le Groupe d'experts et le Programme de travail⁴⁷ :

a) Des propositions ont été faites concernant les centres et réseaux régionaux devant être invités à désigner des coordonnateurs pour assurer la liaison avec le Groupe d'experts ;

b) Des organisations partenaires du Programme de travail de Nairobi ont coorganisé une séance technique avec le Groupe d'experts sur les communautés, groupes et écosystèmes vulnérables lors de l'Expo PNA ;

c) Des organisations partenaires du Programme de travail de Nairobi ont organisé une séance de réflexion sur les possibilités de contribution et de collaboration relatives aux travaux sur les PNA, notamment en ce qui concerne les PNA ouverts et l'Expo PNA ;

d) Un appel a été diffusé auprès des organisations partenaires du Programme de travail de Nairobi pour leur demander de témoigner leur soutien à des actions de promotion des PNA.

61. Le Groupe d'experts a décidé de continuer à dialoguer avec les organisations partenaires du Programme de travail de Nairobi dans le cadre de différentes activités, notamment les activités de formation sur les PNA, l'Expo PNA, NAP Central, les PNA ouverts et la fourniture d'un appui technique général aux PMA.

62. Le Groupe d'experts a porté son attention sur une lettre et un projet de document en rapport avec une demande de contribution adressée au Comité exécutif de la technologie pour faire suite au mandat que lui a donné la Conférence des Parties d'examiner, en collaboration avec le Centre et le Réseau des technologies climatiques, le Comité de l'adaptation et le Groupe d'experts, le moyen d'aider les Parties à adapter leurs évaluations des besoins technologiques au processus d'élaboration et d'exécution des PNA⁴⁸. Le Groupe d'experts a accepté d'examiner le document et de faire part de ses commentaires au Comité exécutif de la technologie, en ajoutant qu'il était prêt à s'engager davantage auprès de lui dans le cadre du mandat susmentionné.

63. Le Groupe d'experts a aussi examiné une lettre du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention l'invitant à un dialogue en marge de la quarante-sixième session des organes subsidiaires afin d'étudier des domaines de collaboration potentiels. Le Groupe d'experts a décidé de confirmer son intérêt et sa disponibilité en vue de ce dialogue.

2. Démarches régionales en matière de planification et de mise en œuvre de l'adaptation

64. Le Groupe d'experts a discuté d'un cadrage des approches et des questions régionales en vue de fournir des indications et des avis techniques concernant les approches

⁴⁷ FCCC/SBI/2016/7, par. 58.

⁴⁸ Décision 3/CP.21, par. 5.

régionales en matière de planification et d'exécution de l'adaptation. Pour lui, la poursuite d'approches régionales serait utile au regard de ce qui suit :

- a) La possibilité pour les pays d'élargir leurs PNA de façon à inclure des projets et programmes régionaux ;
- b) Une meilleure intégration des mesures d'adaptation aux changements climatiques dans les initiatives de développement régional (par exemple couloirs, constitution de pools énergétiques, conservation transfrontière et gestion des ressources en eau) ;
- c) La prise en compte de processus régionaux et mondiaux dans les évaluations nationales des vulnérabilités et des risques ;
- d) L'étude de solutions d'adaptation aux changements climatiques et leur élargissement à la région (par exemple sécurité alimentaire, agro-industrie et migrations planifiées) ;
- e) La prise en compte de vulnérabilités et de risques similaires (synergies).

65. Le Groupe d'experts a en outre recensé des exemples de domaines où les questions d'adaptation peuvent être traitées au niveau régional, notamment : les écosystèmes (terrestres et marins), l'alimentation, l'eau, l'énergie, le commerce, la mobilité humaine, les migrations, les maladies et les catastrophes naturelles (par exemple, les sécheresses et les cyclones tropicaux). Il a noté que les commissions économiques régionales, les autorités chargées des bassins hydrographiques et les pools énergétiques régionaux compteraient, entre autres, et en sus des centres et des réseaux régionaux, parmi les acteurs et les partenaires clefs dans ces domaines.

66. Pour donner une suite immédiate à ses travaux, le Groupe d'experts a décidé d'analyser les documents relatifs aux programmes du Fonds vert pour le climat et du Fonds pour l'environnement mondial afin de jauger l'adhésion que suscitent les approches régionales et de réaliser des études de cas ou de cartographier différents scénarios pour fixer des points de départ au niveau régional.

I. Mobiliser les centres et les réseaux régionaux

67. Le Groupe d'experts a examiné une liste de centres et de réseaux régionaux qui devraient être invités à désigner chacun un coordonnateur pour le Groupe d'experts, conformément au paragraphe 10 de la décision 19/CP.21. Il a appliqué les critères ci-après pour identifier les centres et les réseaux régionaux potentiels :

- a) Les centres régionaux compétents dans certains domaines techniques qui sont susceptibles d'aider les PMA à combler leurs lacunes et leurs besoins en matière d'adaptation, s'agissant par exemple de lacunes dans les données, de la mise à l'échelle régionale des scénarios de changements climatiques et de l'appui aux activités de préparation du Fonds vert pour le climat, entre autres domaines ;
- b) Les centres et les réseaux régionaux dirigés par un organisme intergouvernemental ou soutenus par des dispositifs institutionnels identifiables, et qui ont fait leurs preuves en aidant les PMA dans toute une série d'activités relatives à l'adaptation ;
- c) Les centres et les réseaux régionaux ou mondiaux qui ont des programmes et des initiatives régionales sur des questions relatives à l'adaptation ;
- d) Les institutions accréditées au titre de la Convention.

68. Les centres et les réseaux régionaux soutiendront le Groupe d'experts dans la réalisation des activités ci-après, entre autres :

- a) Fourniture de services d'orientation et d'appui techniques en matière d'adaptation, notamment par l'intermédiaire des groupes consultatifs, de travail ou d'appui établis par le Groupe d'experts pour soutenir différentes activités ;
- b) Fourniture d'orientations et de conseils techniques sur les démarches régionales en matière de planification de l'adaptation ;
- c) Fourniture d'un appui technique aux pays pour élaborer et appliquer des scénarios de changements climatiques, aux niveaux régional et national, en rapport avec la limite de l'élévation de la température de la planète fixée à 2 °C, telle que mentionnée dans l'Accord de Paris, et pour mettre en œuvre d'autres dispositions de cet accord ;
- d) Renforcement de l'appui aux PMA dans leur travail de préparation en vue d'obtenir un financement du Fonds vert pour le climat pour l'élaboration et l'exécution des PNA ;
- e) Organisation de manifestations et d'activités régionales, telles que des activités régionales de formation sur les PNA et des expos PNA régionales ;
- f) Renforcement des liens avec des questions plus larges intéressant les PNA (par exemple, la mise en œuvre des objectifs de développement durable et la prise en compte des questions relatives au genre et aux communautés et écosystèmes vulnérables).

69. Le Groupe d'experts a estimé que le mandat des coordonnateurs devrait être conforme à son programme de travail.

IV. Discussions avec le Gouvernement libérien et des organisations compétentes

A. Discussions avec le Gouvernement libérien

70. Le Groupe d'experts a tenu des discussions avec l'équipe du Gouvernement libérien chargée de l'adaptation afin d'examiner les progrès accomplis ainsi que les lacunes et les difficultés rencontrées par le Libéria en matière d'adaptation. Dirigé par l'Agence libérienne de protection de l'environnement, l'équipe a fourni des informations sur un projet PANA/Fonds pour les PMA portant sur le renforcement de la résilience des zones côtières vulnérables aux risques liés aux changements climatiques⁴⁹ et sur les efforts du pays concernant le processus d'élaboration et d'exécution des PNA.

71. D'après les informations communiquées par l'équipe, le Libéria subit déjà fortement les effets des changements climatiques comme en témoignent l'érosion des côtes, l'imprévisibilité de la pluviométrie et les inondations, avec des conséquences sans précédent sur les zones côtières, l'agriculture, la pêche, les infrastructures, la santé et la sécurité, entre autres secteurs ou thèmes de développement importants. La gravité des effets des changements climatiques dans les zones côtières a par la suite façonné la stratégie d'adaptation du pays, qui accorde désormais la priorité aux efforts dans ce domaine. L'équipe a fourni des détails sur les aspects relatifs à la conception et à la mise en œuvre du projet PANA/Fonds pour les PMA sur l'adaptation des zones côtières. Le projet, dont la mise en œuvre est maintenant terminée, visait à construire un système de brise-lames sur

⁴⁹ Pour plus d'informations sur le projet, voir : <http://www.thegef.org/project/enhancing-resilience-vulnerable-coastal-areas-climate-change-risks>.

500 mètres de littoral. Entre autres avantages, ce projet a permis de démontrer avec force aux communautés locales que des mesures préventives de ce type peuvent effectivement protéger les communautés et leurs moyens de subsistance contre l'élévation du niveau de la mer et les tempêtes. Il a insufflé dans la communauté environnante la motivation nécessaire, par exemple pour assumer l'entretien des systèmes et, s'agissant de la planification du développement, a fait davantage valoir l'importance de hiérarchiser les ressources à consacrer au développement des systèmes, afin d'assurer une couverture complète.

72. L'équipe a également été à l'origine des mesures prises pour élaborer un plan national d'adaptation. Premièrement, une équipe pluridisciplinaire temporaire a été mise en place, sous l'égide de l'Agence libérienne de protection de l'environnement, pour soutenir les premiers travaux. Deuxièmement, un inventaire des informations pertinentes a été réalisé en 2015. Sur la base de cet inventaire et de données d'expérience actuelles, les secteurs considérés comme points de départ d'une stratégie nationale sont les zones côtières et l'agriculture. Troisièmement, l'équipe nationale collabore avec le PNUD pour formuler une proposition en vue d'obtenir un financement du Fonds vert pour le climat pour les travaux relatifs aux PNA. Cette proposition comportera également un volet consacré à l'investissement dans des projets concernant les zones côtières et l'agriculture. Le pays prévoit de se doter d'un PNA conséquent d'ici à la fin de 2017.

73. En outre, l'équipe a mis en exergue l'abondance des ressources forestières du pays, de même que celle de ses précipitations en dépit de régimes pluviométriques changeants, ce qui offre, selon le cas, des possibilités en termes de séquestration du carbone ou de production d'énergie propre.

74. L'équipe a aussi indiqué que les plus grands défis du Libéria sont la difficulté d'obtenir des fonds (une question qui sera résolue si le pays parvient, grâce aux efforts envisagés, à bénéficier des crédits du Fonds vert pour le climat), le manque de technologies adaptées, les capacités humaines et institutionnelles limitées et la faible base économique du pays.

B. Discussions avec les organisations compétentes

2. Informations communiquées par les organisations

75. Le PNUD a rendu compte des dernières informations concernant l'appui qu'il fournit aux PMA, en se concentrant sur les PNA, les PANA, le renforcement des capacités pour l'élaboration de plans et de budgets tenant compte des risques, et l'appui aux PMA pour leur permettre de faire financer l'entreprise d'adaptation. Entre 2013 et 2016, le PNUD, par l'intermédiaire du Programme d'appui mondial aux PNA, a apporté son aide à 16 pays⁵⁰ pour réaliser des inventaires et mettre au point des feuilles de route axées sur les PNA. Des activités de formation au niveau national ont également été mises en place dans les pays pour renforcer leurs capacités relatives aux PNA. Le PNUD a par ailleurs reçu des demandes en provenance de neuf des pays les moins avancés⁵¹ qui sollicitaient un appui à l'élaboration de propositions de projets en vue d'obtenir un financement du Fonds vert pour le climat pour l'élaboration et l'exécution de PNA. Il a en outre rendu compte de l'approbation d'une proposition de projet élaborée par le Tchad pour obtenir un

⁵⁰ Angola, Bangladesh, Burkina Faso, Cambodge, Comores, Djibouti, Gambie, Guinée, Libéria, Madagascar, Malawi, Mauritanie, Niger, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie et Sénégal.

⁵¹ Burundi, Guinée-Bissau, Libéria, Madagascar, Niger, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Sénégal et Tchad.

financement du Fonds pour les PMA afin de promouvoir son PNA. Cinq propositions supplémentaires (Bangladesh, Malawi, Niger, République démocratique populaire lao et Sénégal) étaient encore en attente de financement du même fonds. Le PNUD a indiqué que quatre des pays les moins avancés (Gambie, Népal, Ouganda et Zambie) bénéficiaient de l'appui d'un programme conjoint PNUD-FAO financé par le Gouvernement allemand, portant sur l'intégration de l'agriculture dans les PNA. En outre, le Bangladesh, le Cambodge et le Népal ont reçu une aide pour mettre au point des cadres de financement intégrés et passer en revue leurs dépenses publiques et institutionnelles au titre de l'action climatique. Des examens des dépenses ont été menés dans ces pays ainsi que dans neuf autres PMA⁵², et certains sont toujours en cours. En outre, quatre des pays les moins avancés⁵³ reçoivent une aide à la formation professionnelle concernant les méthodes d'évaluation économique des effets des changements climatiques sur des secteurs essentiels, y compris l'analyse coûts-avantages des options d'investissement dans le cadre du programme de renforcement des capacités du PNUD sur les aspects économiques de l'adaptation aux changements climatiques. Deux pays (Bénin et Népal) reçoivent une aide dans le cadre du programme de préparation au financement de l'action climatique du PNUD.

76. La Banque mondiale a communiqué des informations sur le Programme pilote pour la résistance aux chocs climatiques (PPCR) et les liens avec les PNA. Avec ce programme pilote, les pays s'inscrivent dans un processus qui comporte deux phases : une première, consacrée à l'élaboration du programme stratégique pour la résistance aux chocs climatiques, subventionnée à hauteur de 1,5 million de dollars par pays, et une deuxième, portant sur la mise en œuvre et la gestion du plan d'investissement de ce programme stratégique, qui s'accompagne de subventions ou de prêts pouvant aller jusqu'à 50 millions de dollars par pays. La Banque mondiale a indiqué que l'approche du Programme pilote concordait étroitement avec les directives techniques relatives aux PNA ; les pays peuvent donc facilement appuyer leurs travaux relatifs au Programme pilote sur le processus d'élaboration et d'exécution des PNA, ou les mettre en conformité avec ce processus. Le Programme pilote a lancé son second cycle et les pays concernés en sont au stade de l'élaboration de leur programme stratégique pour la résistance aux chocs climatiques⁵⁴. Le premier cycle concernait 19 pays⁵⁵ qui se trouvent maintenant à différentes étapes de mise en œuvre de leur programme stratégique pour la résistance aux chocs climatiques. La Banque mondiale a formulé les recommandations ci-après qui permettraient de garantir un processus efficace, fondé sur les enseignements tirés du Programme pilote pour la résistance aux chocs climatiques :

- a) Prévoir et obtenir l'aval des instances gouvernementales au plus haut niveau dans toute une série de secteurs ;
- b) Comprendre, quantitativement et qualitativement, la variabilité du climat et les changements climatiques ;
- c) Mettre l'accent sur les investissements et les changements de politique de nature évolutive (et non différentielle) ;

⁵² Bénin, Bhoutan, Éthiopie, Kiribati, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Vanuatu et Zambie.

⁵³ Bangladesh, Cambodge, Népal et République démocratique populaire lao.

⁵⁴ Pays qui reçoivent un appui au titre du deuxième cycle du Programme pilote : Bhoutan, Éthiopie, Gambie, Honduras, Kirghizistan, Madagascar, Malawi, Ouganda, Philippines et Rwanda.

⁵⁵ Pays qui reçoivent un appui au titre du premier cycle du Programme pilote : Bangladesh, Bolivie (État plurinational de), Cambodge, Dominique, Grenade, Haïti, Jamaïque, Mozambique, Népal, Niger, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Samoa, Tadjikistan, Tonga, Yémen et Zambie.

- d) Consulter les parties prenantes de manière inclusive et participative à tous les niveaux ;
- e) Établir un programme propre à chaque pays ;
- f) Ne pas négliger le secteur privé, mais reconnaître que ses besoins et modes de participation sont différents ;
- g) Mettre en place un système de suivi et de présentation de rapports assez tôt dans le processus ;
- h) Profiter de l'expérience des autres.

77. La FAO a communiqué des informations sur ses travaux dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques aux niveaux mondial, régional, national et infranational. Ces travaux consistent notamment à animer des plateformes mondiales de coordination de la lutte contre les changements climatiques, à faciliter l'accès aux financements, à constituer des partenariats, à élaborer et appliquer des outils et des ensembles de données afin de soutenir l'adaptation dans le secteur de l'agriculture, à mettre en œuvre des programmes sur le terrain et à échanger des données de bonnes pratiques. La FAO a également mentionné les activités à venir qui peuvent intéresser l'élaboration et l'exécution des PNA, à savoir :

- a) Une série de séminaires en ligne sur l'intégration de l'agriculture dans les PNA, axés sur des sujets techniques : évaluation d'impact ; analyse coûts-avantages ; questions relatives au genre, suivi et évaluation ; financement de l'action climatique ; et intégration du secteur agricole ;
- b) Activités de formation dans les pays sur l'évaluation d'impact, l'analyse coûts-avantages des solutions d'adaptation, et prise en compte des questions relatives au genre dans les politiques nationales.

78. Conservation International a attiré l'attention sur ses programmes en cours en Afrique du Sud, au Libéria et à Madagascar sur la prise en compte des écosystèmes dans la planification nationale, notamment dans l'élaboration d'une stratégie de formation à appliquer au niveau national. Cette organisation a évoqué des travaux supplémentaires concernant la mise au point d'un outil permettant d'intégrer les écosystèmes dans la planification et l'exécution des mesures d'adaptation, qui sont menés en collaboration avec d'autres organisations pertinentes et qui sont étayés par des contributions du Groupe d'experts. Elle a indiqué qu'elle était disposée à contribuer aux activités de formation du Groupe d'experts sur les PNA.

2. Questions nouvelles, lacunes et difficultés pour les pays les moins avancés

79. Les questions, lacunes et difficultés ci-après ont été mises en avant au cours des discussions avec les organisations :

- a) Les pays ont entrepris différentes activités pour mettre en place des conditions propices à l'élaboration et à l'exécution des PNA et pour recenser les lacunes et les besoins en la matière. Ils souhaitent désormais obtenir un financement afin de mener des activités concrètes et de promouvoir leurs travaux sur les PNA ;
- b) Les PMA ont besoin d'un appui important pour faire progresser leurs travaux concernant l'élaboration et l'exécution des PNA, en particulier pour obtenir un financement, effectuer une analyse des risques, évaluer les risques et les vulnérabilités, procéder à une évaluation économique et étudier les moyens d'établir des corrélations entre les mesures d'adaptation et les objectifs de développement durable. Des experts pourraient notamment être mobilisés pour accompagner les équipes de pays au niveau national ;

c) Il est nécessaire de renforcer les capacités en partant de la base, c'est-à-dire en intégrant des activités de formation sur l'adaptation dans les systèmes éducatifs officiels ;

d) S'agissant des projets d'alerte précoce soutenus par le PNUD en Afrique⁵⁶, on constate des améliorations en ce qui concerne le nombre de systèmes et de technologies d'observation. La difficulté consiste désormais à convertir les données en une somme de connaissances susceptible de faciliter la prise de décisions au niveau national. Toutefois, des travaux sont actuellement menés dans plusieurs pays africains sous l'égide du Cadre mondial pour les services climatologiques de l'Organisation météorologique mondiale⁵⁷ en vue de résoudre cette difficulté.

3. Collaboration sur des activités spécifiques

80. Les domaines de collaboration ci-après ont été arrêtés lors de la réunion :

a) Mise en œuvre du programme de travail du Groupe d'experts pour 2016-2017 : le Groupe d'experts poursuivra son dialogue avec les organisations concernant diverses activités, notamment l'appui aux PMA dans l'accès au financement du Fonds vert pour le climat pour l'élaboration et l'exécution des PNA ; la formation sur les PNA, l'Expo PNA, les PNA ouverts, les démarches régionales, les communautés, groupes et écosystèmes vulnérables ; et la mise en œuvre des PANA et du programme de travail en faveur des PMA ;

b) Examen des projets de PNA : les organisations encourageront les pays bénéficiant d'un soutien à communiquer au Groupe d'experts leurs projets de PNA en vue de susciter des commentaires de sa part avant l'établissement de la version finale, en veillant à lui laisser, si possible, suffisamment de temps pour y apporter lui aussi sa contribution. Les projets de PNA devraient être partagés dans l'intervalle de temps où il est encore possible d'y contribuer, et non lorsqu'ils ont été arrêtés définitivement ;

c) Activités de formation et autres activités menées par les organisations : les organisations doivent solliciter le Groupe d'experts dans la planification et la mise en œuvre de leurs activités de formation relatives aux PNA, et vice-versa.

4. Renforcer les synergies entre les différents programmes et initiatives

81. Afin de renforcer davantage les synergies entre les différents programmes et initiatives, et d'assurer la cohérence et la complémentarité, les recommandations ci-après ont été formulées lors de la réunion :

a) Le Groupe d'experts doit rendre le réseau de communication opérationnel afin de coordonner les activités de formation sur tous les aspects relatifs aux PNA ;

b) Il est recommandé d'établir des liens étroits entre les travaux du Groupe d'experts et les travaux des organisations de façon à faire valoir l'importance de participer aux réunions du Groupe d'experts et permettre ainsi des interactions productives ;

c) Il est recommandé de veiller à la cohérence des efforts de formation, spécialement entre les activités régionales du Groupe d'experts et les ateliers des organismes dans les pays ;

d) Il est recommandé d'élaborer un document répertoriant les différents fonds disponibles pour l'adaptation et mentionnant la situation des pays qui y ont accès,

⁵⁶ Voir <http://adaptation-undp.org/projects/programme-climate-information-resilient-development-africa-circa>.

⁵⁷ Voir <http://www.wmo.int/gfcs>.

notamment aux fins d'identifier toute lacune et tout besoin en la matière, de sorte que le Groupe d'experts et d'autres acteurs éventuels soient mis en mesure d'aider à y remédier ;

e) Les organismes doivent échanger des informations avec le Groupe d'experts sur les pays bénéficiant d'un soutien et sur ceux qui les ont saisis d'une demande de soutien. Il faut tenter de savoir comment s'y prennent tous les autres organismes qui procèdent efficacement à de tels échanges ;

f) Il est recommandé d'élaborer un document sur les interdépendances entre le Programme pilote pour la résistance aux chocs climatiques et les PNA, montrant comment renforcer la synergie entre les deux processus et avec d'autres processus d'adaptation ;

g) Le Groupe d'experts doit recueillir et échanger des informations résumant la situation des pays en ce qui concerne l'élaboration et l'exécution des PNA, grâce à l'outil de suivi mis en place sur la plateforme NAP Central⁵⁸.

V. Vision de l'appui à l'adaptation dans les pays les moins avancés

82. Le Groupe d'experts a examiné les moyens de faire mieux connaître sa vision de l'appui à l'adaptation dans les PMA⁵⁹ et de suivre les progrès accomplis pour la concrétiser. Il a constaté que cette vision fournit un cadre pour l'ensemble des activités et des interactions avec les PMA et d'autres parties prenantes et a décidé de continuer à étudier le moyen de la faire mieux connaître.

83. Lors des discussions menées avec des organisations, le Groupe d'experts s'est référé à cette vision en s'évertuant de déterminer le meilleur moyen, pour celles-ci, de soutenir le Groupe d'experts dans sa concrétisation. Il a notamment été proposé de renforcer davantage la collaboration entre le Groupe d'experts et les organisations pour appuyer les PMA dans l'élaboration et l'exécution des PNA (voir le chapitre IV.B.3) ci-dessus pour des informations sur la collaboration).

84. S'agissant des progrès accomplis dans la concrétisation de sa vision, le Groupe d'experts a noté qu'il serait facile d'en mesurer certaines composantes, comme l'élaboration de PNA solides et de bonne qualité, tandis que d'autres nécessiteraient peut-être une analyse approfondie. Le Groupe a estimé que l'échange d'informations entre le Groupe d'experts et les différentes organisations soutenant les PMA dans le domaine des PNA devait être amélioré pour pouvoir suivre efficacement les progrès accomplis par les pays concernés et le soutien qui leur est fourni.

VI. Autres moyens d'améliorer l'appui aux pays les moins avancés

85. Le Groupe d'experts a noté que les PMA auront besoin d'un soutien renforcé à mesure qu'ils avanceront dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA, notamment lorsqu'ils s'engageront activement dans les évaluations. Un soutien spécifique serait notamment nécessaire dans les domaines suivants :

a) Les directives techniques et l'appui concernant les étapes pratiques de l'accès au financement du Fonds vert pour le climat aux fins de l'élaboration des PNA et de la mise en œuvre des politiques, projets et programmes ;

⁵⁸ FCCC/SBI/2016/7, annexe I.

⁵⁹ FCCC/SBI/2016/7, par. 15.

- b) L'accès aux données, aux méthodes et aux outils permettant de procéder à une évaluation des vulnérabilités et des risques, compte tenu de la limite de l'élévation de la température de la planète, fixée à 2 °C, et visée à l'article 2 de l'Accord de Paris, entre autres questions interdépendantes ;
- c) Le renforcement des capacités pour l'application des scénarios climatiques, la réalisation d'évaluations et l'évaluation économique de différentes options d'adaptation ;
- d) Les directives techniques et l'appui devant permettre de faire le lien entre les PNA et les objectifs de développement durable ;
- e) L'élaboration de stratégies d'exécution des PNA qui intègrent efficacement les efforts nationaux visant à mobiliser le Fonds vert pour le climat et d'autres sources de financement tout en s'appuyant sur les activités d'adaptation existantes.

86. Le Groupe d'experts a également constaté la diversité des programmes et des activités sur lesquelles les pays peuvent s'appuyer au fil de leurs travaux. Les PMA ont notamment plusieurs possibilités pour solliciter et obtenir un appui à cette fin. Le Groupe d'experts a décidé de continuer à recueillir et publier autant d'informations que possible sur les activités et programmes relatifs aux PNA et sur la plateforme NAP Central. Le Groupe d'experts utilisera également le calendrier relatif aux PNA (« NAP Calendar ») sur la plateforme NAP Central pour fournir des informations actualisées aux pays et aux parties prenantes concernées sur différentes manifestations relatives aux PNA.

87. Le Groupe d'experts a décidé de poursuivre son dialogue avec les organisations et entités compétentes afin d'étudier la meilleure manière de coordonner et d'harmoniser les efforts visant à offrir un appui efficace aux PMA, conformément à la vision du Groupe d'experts énoncée au paragraphe 15 du document FCCC/SBI/2016/7.

Annexe

Membres du Groupe d'experts des pays les moins avancés au 7 septembre 2016

M. Abias Huongo	Angola
M. Erwin Künzi	Autriche
M ^{me} Sonam Lhaden Khandu	Bhoutan
M. Idrissa Semde	Burkina Faso
M ^{me} Beth Lavender	Canada
M. Adrian Fitzgerald	Irlande
M. Benon Yassin	Malawi
M. Naresh Sharma	Népal
M. Fredrick Manyika	République-Unie de Tanzanie
M. Aderito Santana	Sao Tomé-et-Principe
M. Adao Soares Barbosa	Timor-Leste
M ^{me} Mery Yaou	Togo
M. Brian Phillips	Vanuatu
